L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 20 AVRIL 1894. No. 12

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN.

Un bel exemple.

Elle est vraiment bien charmante et suggestive l'anecdote à laquelle a donné lie- le voyage du Président de la République Française, M. Loubet, dans sa ville natale de Montelimar.

Ce président qui, dédaigneux du protocole, saute de sa calèche pour aller embrasser sa vieille mère quand le cortège passe devant le balcon du haut duquel la si simple paysanne assistait à l'entrée de son fils devenu le premier magistrat de la patrie ; ce président-là est de l'auguste et noble race des Cincinnatus.

Et c'est un exemple singulièrement récomfortant en sa naïve et naturelle simplicité, que celui de cette affection filiale, supérieure à toutes les légitimes préoccupations d'un décorum ordonné par le protocole.

M. Loubet n'est pas de ceux que la "grandeur attache au rivage," mais il y a parfois plus de grandeur à être tout uniment simple et naturel qu'à s'affubler de la majesté factice de fonctions d'ailleurs fort démocratiques.

La grande majorité du peuple français sera infiniment reconnaissante au Président Loubet d'une telle piété filiale et de tant de simplicité, et la popularité qui semblait lui mal querlors de sa nomination à la présidence, lui est désormais acquise.

Une superbe leçon de morale se dégage de cet incident infime.

En un siècle qui pass pour adorer le Veau d'Or, alors que les ambitions se font chaque jour plus féroces, un tel exemple venu d'en haut est bien fait pour réconforter, les gens de bien. Et [illegible]nt de naturelle simplicité re[illegible]se des névroses dont se glorifient aujourd'hui ceux à qui jadis revenait l'honneur de donner au peuple l'exemple des saines et [s]olides vertus sans lesquelles [r]ien de durable ne se peut édi[fi]er.

Le baiser filial de Montelimar [re]stera comme l'une des gloires [de] la vraie et belle Démocratie.

[R]evue des Journaux

[Ex]trait d'un article de la "Vérité" sur le "Manitoba."

[P]ar exemple, ce qui ne nous convi[en]t pas, c'est le ton que prend M. B[er]nier à la fin de son article.

[En] réponse au "Trifluvien," nous [avons] écrit un article tellement [illegible]ant de vérité que ni la "Tri[fluvie]n" ni le "Manitoba" n'ont osé [le re]produire. Ni l'un ni l'autre ne p[eu]vent y mordre. Et voici que M. Bernier, sachant fort bien qu'il [ne] peut pas réfuter notre écrit, [nous] déclare, du haut de son petit [piéd]ied, que "tout notre article est [au s]uprême degréré préhensible."

Ça, par exemple, c'est trop fort C'est sérieusement ridicule, si vous voulez, mais ça mérite autre chose qu'un éclat de rire, à cause de l'intention.

Nous invitons MM. Bernier, père et fils—car M. le sénateur est l'âme dirigeante du "Manitoba"—à vouloir bien nous dire en quel honneur ils prennent ce ton ?

Ce serait peut-être un peu excusable si M. Bernier père avait fait de grands sacrifices, des sacrifices notoires en faveur de la question des écoles ; s'il avait consacré gratuitement beaucoup de son temps et de ses travaux à défendre la cause de la minorité ; ou s'il avait soutenu de ses deniers les écoles catholiques. Si M. Bernier père avait fait quelque acte héroïque de ce genre, on pourrait lui passer les airs pédants qu'il se donne. Mais nous n'avons jamais entendu dire que M. le sénateur Bernier se soit immolé, pécuniairement parlant, pour la cause des écoles. Nous sommes sous l'impression que c'est un brave homme, tout à fait semblable au commun des mortels, soignant avant tout ses affaires personnelles.

Dès lors, nous le lui demandons, en quel honneur se permet-il d'affirmer, sans la moindre preuve, qu'un de nos écrits "est au suprême degré répréhensible" ?

Quand on n'a pas de titres spéciaux à l'admiration du public, de telles allures de grand seigneur sont insupportables. Et, pour notre part, nous sommes bien décidé à ne plus les supporter.

RAPPORT

DES OPERATION DU CONSEIL DE LA MUCIPALITE RURALE DE DE ST-FRANÇOIS XAVIER.

Quatrième Séance tenue le 4 d'avril 1899.

Membres présent—M. Patrice Breland préfet. MM. L. Lespérance, H. Whitaker, Jos. Préfontaine, J. A. Lane, W. Hogue, P. Lafrance ; conseillers

Le Secrétaire-Trésorier rend compte qu'il a reçu plusieurs offres pour les licenses de bac.

Motion—Lafrance-Lane, —que le conseil se forme en comité au complet, toute porte close, le préfet au fauteuil, pour examiner les offres. Adopté.

Le comité rend compte et recommande d'accepter comme suit.

St-François Xavier–Bac Est–1 soumission, P. M. Lavallé, $20 par mois.

Bac Précourt, 4 soumissions, Nap. Sanregret, $15 par mois.

Bac Pearson–3 soumissions, Dom. Braconnier, $12 par mois.

Bac Ouest–2 soumissions, J. Gagnon, $10.75 par mois.

Baie St-Paul.–Bac Est–2 soumissions, Jos. W. St-Germain, $15 par mois.

Bac Ouest, 2 soumissions, Louis Lacroix $15 par mois.

Motion.—Lane, Whitaker, que le rapport soit adopté. Adopté.

Il est présenté une pétition des contribuables résidents du quartier No. 2 pour la construction d'un pont sur la rivière La-Salle entre les Sections 18 et 19, 10, 2 W.

Motion—Lespérance, que la pétition soit acueillie et le pont construit. Personne ne secondant, la motion est rejetée.

Un réglement est passé pour former le District Scolaire d'Elm Bank. Emplacement de l'école sera dans le quart S. O. Sect. 17 .0, 2. ouest.

Les plans et conditions pour le pont à construire entre les sections 17 et 18, 10, 2, ouest, sont présentés et le Secrétaire-Trésorier fait rapport que le gouvernement accordera une subvention si le pont est bâti conformement aux plans et conditions soumises.

Motion. — Préfontaine-Lane, que des soumissions scellées soient demandées et reçues par le Secrétaire-Trésorier jusqu'à 7h. p. M. le 14ème jour d'avril, et que les conseillers Whitaker, Hogue et Lafrance forment un comité qui se réunira au bureau du Secrétaire pour ouvrir les soumissions et adjuger le contrat à la plus basse soumission, et que M. A. Church soit nommé inspecteur des travaux. Adopté.

Motion— Lespérance-Lafrance, que le conseiller Préfontaine soit autorisé à adjuger à l'encan l'ouvrage de réparation du pont de Milk Creek au plus bas offrant. Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier rend compte qu'il a fait une enquête dans plusieurs imprimeries, pour connaitre ce que coûterait l'impression des minutes du conseil, et que l'offre la plus basse à été de $2.50 par réunion.

Motion.—Préfontaine, Whitaker, que les minutes du conseil soient imprimées sur feuille simple au nombre de 50 copies par la Cie d'imprimerie de "l'Echo de Manitoba" et qu'une copie soit envoyée à chaque post office de la municipalité ainsi qu'à chaque marchand, le reste au Secrétaire-Trésorier, et que la somme de $2.00 soit payée à la Compagnie pour chaque séance. Adopté.

Le rapport de l'auditeur est produit et adopté, et il est ordonnée que 200 copies soient imprimées et distribuées aux contribuables.

Le Secrétaire-Trésorier reçoit instruction d'enregistrer les plans de tous les by-roads.

Motion :—Préfontaine-Lafrance, que les dons charitables pour avril soient repartis comme suit : Ignace McKay $5. Louis Gladu, Jos. Ducharme, Olivier Paul, veuve Sansregret, veuve Capelette, veuve Alex. Vivier, chacun $2. Egalement $15 aux sœurs de la Charité de St-Boniface pour les veuves Vivier et Monette, pour 3 mois. Adopté.

Motion. — Préfontaine, Lespérance que John Francis D. L. S. soit autorisé à arpenter et dresser le plan des parcelles de terrain dans les sections 34, 35 et 36, 11 3, ouest, dans le but de les taxer. Adopté.

Motion. — Préfontaine, Lespérance, qu'il soit payé $5.40 à Frank Gouville pour ouvrage ordonné, exécuté en 1898 et non crédité à son compte. Adopté.

Les comptes suivant sont présentés et ordre est donné de les payer : H Lunsdem compte de $15, $7.50 d'alloué pour plan et rapport en 1898 ; London Guarantee accident, pour primes de garantie au profit du Secrétaire-Trésorier, $25.00 W. T. Alloway, remboursement de taxes sur terrain non patenté, $54.80 M. Conway, vente des terrains de la municipalité $10 ; F. L Hunt, hauling Union municipal Ferry, moitié du prix de 1898, $5 ; H. E. Jones, bois pour le quartier 3 en 1898, $3.93 ; J. P. McDougall assesseur $35.00.

Motion :—Lane, Whitaker, que les comptes ci-dessus soient adoptés et payés. Adopté

Le conseil s'ajourne au 2em jour de mai prochain à 1 h. p. m.

P. LAVALLÉE,
Secrétaire-Trésorier.

La guerre aux Phillipines.

Manille, 3 avril, 7 h. 55 du soir. —Une reconnaissance faite aujourd'hui par un détachement de cavalerie, sous les ordres du major Rucker, a amené la rencontre d'un millier d'insurgés retranchés à Quingua, à cinq mille au nord-est de Malolos. Le corps principal de l'armée filipino semble avoir pris position entre Quingua et Pulitan. D'autres corps de l'armée insurgée ont battu en retraite vers l'est et sont entrés dans la vallée de Mateo, où ils ont été repoussés par les troupes du général Hall.

Manille, 4 avril. soir. — Le général Mac-Arthur, avec le régiment du Montana, le 4e de cavalerie et deux pièces d'artillerie légère, a poussé une reconnaissance jusqu'à la rivière au nord de Malolos. Le résultat de cette reconnaissance a été de constater qu'il y a plus de mille insurgés qui, armés de fusils Mauser, se préparent à la défence. Des coups de feu ont été échangés et deux soldats du régiment du Montana ont reçu de légères blessures, mais il n'y a pas eu d'engagement.

Dans la journée, le général Mac-Arthur s'est avancé plus au nord, car l'approvisionnement en eau à Malolos est loin d'être suffisant.

Les insurgés se massent en forces imposantes au nord de Calumpit, qui est situé à cinq milles et demi au nord de Malolos. Ils sont bien armés et protégés par de solides retranchements. On compte qu'il faudra livrer un combat sérieux pour les en déloger, ainsi que pour prendre San Fernando où l'on croit que se trouve Aguinaldo De larges rivières protègent les deux positions des insurgés.

Le régiment du Montana a eu hier un homme tué et trois blessés. Vingt-cinq hommes ont été frappés d'insolation : il a fallu les emporter à l'hopital.

Manille, 5 avril.—La proclamation de la commission américaine des iles Philippines a été imprimée en anglais, en français et portagal et affichée aujourd'hui dans les rues de cette ville. Des exemplaires de cette proclamation ont aussi été distribués dans toutes les localités occupées par les Américains jusqu'à Malolos. Les indigènes ont paru prêter beaucoup d'attention à la lecture de cette proclamation ; un grand nombre de résidents de Manille approuvent cette dernière.

Un banquer espagnol, dans une entrevue, a exprimé la crainte que la proclamation n'arrive pas jusqu'aux masses qui participent à l'insurrection, parce que, a-t-il dit, les Filipinos à Manille sont presque tous domestiques ou commis, et ils n'ont aucune opinion politique définie. Les meneurs en dehors de la ville empêcheront problablement que la proclamation ne soit connue du peuple.

Si cette proclamation, a dit le banquier espagnol, avait été publiée le 2 mai ou même le 14 août, l'année dernière, le résultat aurait été différent : car selon l'oppinion de ce banquier, basée sur vingt années d'expérience, le seul argument qui en impose aux masses ici, c'est le canon.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis.........................$1.00
Europe (compris le port)...................2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne.................10c.
Chaque insertion subsequente...............5c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, AVRIL 20, 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

COURBETTES ET PALINODIES.

"Chassez le naturel, il revient au galop" est un vieux dicton emprunté à la sagesse des nations, et dont l'exactitude est corroborée chaque jour par les événements.

Les conservateurs de Manitoba nous en fournissent un exemple convaincant.

On se souvient du déchaînement de fanatisme dont fit preuve lors des élections de Bagot l'organe conservateur, le "Morning Telegram."

Les conservateurs s'aperçurent qu'il avaient fait fausse route, et leur chef M. Hugh John McDonald cru bon de faire amende honorable à Mgr. de St.-Boniface, c'est du moins ce qu'autorise à penser la visite qu'il fit à cette époque à Monseigneur Langevin ; visite corroborée par l'organisateur du parti, M. Hastings.

Le résultat de ces visites fut de mettre une sourdine au "Telegram," et pendant quelques semaines, après la retraite de son rédacteur en chef, M. Bell, choisi comme victime expiatoire à l'opinion conservatrice catholique, la campagne anti-française de l'organe de M. Hugh McDonald cessa complètement.

Mais l'appaisement n'a pas été de longue durée, et malgré toutes les promesses, le bout de l'oreille recommence à percer.

C'était inévitable, car les conservateurs désarmés et impuissants dexant les succès incontestables du parti libéral, ne voient pas d'autre arme à leur disposition que le fanatisme.

C'est leur seul espoir, et l'abandonner c'est pour eux se taire.

La tentative maladroite de M. McFadden pour raviver les passions protestantes contre le gouvernement Greenway au sujet des écoles de la minorité, a piteusement échoué ; M. Roblin, le leader de l'opposition en chambre, a ouvertement désavoué une motion qu'il savait inspirée par M. Hugh John McDonald, mais le fait n'en reste pas moins acquis, et l'intention est notoire.

Avant longtemps, M. McDonald sera obligé de retourner à St.-Boniface ; mais il aura beau vouloir ménager le choux catholique, la chèvre protestante guettera toujours l'occasion de brouter ce légume, qui constitue actuellement sa seule nourriture possible pour se sustenter jusqu'aux élections prochaines.

M. Hugh John McDonald en sera quitte pour exprimer une fois de plus ses profonds regrets et protester de la pureté de ses intentions.

"Va-t-en voir s'ils viennent, Jean."

—Sur le boulevard.

—Comment, te voilà brouillé avec ton homme d'affaires !

—Et solidement, je t'assure.

—Tu en étais si content : il prenait tes intérêts avec une telle ardeur !

—Précisément. Après avoir pris mes intérêts, il a pris mon capital !

L'Ouest necessaire.

L'idée est certainement fort belle, à laquelle obéit la "Vérité,' lorsqu'elle s'élève contre la dispersion des canadiens-français dans les provinces de l'Ouest, et réclame la concentration de toutes ces forces vives dans la province de Québec ; malheureusement, si l'idée est juste en tant que ce qui concerne l'idée de fortifier notre position dans Québec, elle est fausse sous le rapport de l'inutilité qu'il y a de maintenir notre importance dans les provinces de l'Ouest.

Bien loin de nuire à Québec, toute augmentation de l'influence de notre race dans les autres provinces du Dominion est au contraire nécessaire pour assurer et maintenir la juste autorité de la province de Québec vis-à-vis du Dominion.

Et voici pourquoi.

Il est évident que la province de Québec tire la plus grande partie de son importance, de sa situation géographique par rapport au reste de la Puissance. Elle est le débouché naturel du commerce, et par suite son importance augmente proportionnellement au développement du commerce et de l'industrie des autres provinces.

Ceci est indiscutable.

Mais supposez que par suite d'événements possibles l'Ontario, l'Ouest viennent à se séparer de de Québec, qu'arriverait-il ?

L'Ontario a un débouché naturel et aussi aisé par les grands lacs et New-York que par le St.-Laurent, et au besoin la Baie St. James peut lui fournir une autre voie de communication indépendante du St. Laurent.

L'Ouest se préoccupe déjà de cette voie de la Baie d'Hudson, et l'on peut prévoir l'époque prochaine de la réalisation de ce projet ; d'ailleurs Duluth et New-York peuvent aussi bien suffire à ses débouchés commerciaux.

Dans quelle position se trouverait alors la province de Québec en présence de ces éventualités ?

Privée du commerce des autres provinces, elle verrait rapidement décroitre sa richesse et son importance.

Ceci est non moins indiscutable.

Donc, la nécessité s'impose pour notre race, dans l'intérêt même de notre province-mère, d'établir et de maintenir dans les diverses provinces des centres suffisamment importants pour contrebalancer les influences hostiles qui voudraient détourner le commerce de ces provinces de leur voie naturelle, et assurer la liaison absolue de toutes ces provinces avec celle de Québec.

Ce sont les mailles de la chaine qui rattache et lie les autres provinces à celle de Québec.

C'est rabaisser l'avenir de notre peuple, le restreindre et le compromettre que de vouloir le circonscrire à la seule province de Québec.

Il faut, bien au contraire, de toute nécessité, établir des points d'appui dans les autres provinces.

Là est la véritable politique, qui assure à notre race et par suite à Québec sa juste part d'influence.

La Vérité a-t-elle envisagé ce côté de la question ?

Toujours les memes.

La législature de Manitoba vient de discuter et en fin de compte a voté une mesure dont l'importance est considérable.

Il s'agit de la question des terres d'écoles. C'est une étrange anomalie en effet que celle à laquelle est astreinte la Province de Manitoba, qui seule de toutes les Provinces du Dominion n'a pas le contrôle et l'administration des terres consacrées au fonds des écoles.

La chambre provinciale a décidé avec raison de mettre fin à cette situation onéreuse pour la Province, puisqu'elle ne lui permet pas de tirer de ces fonds aucune assitance sérieuse pour l'administration et le soutien des écoles dont le nombre chaque jour va croissant.

Une députation de membres du gouvernement provincial partira cette semaine pour Ottawa afin d'appuyer la motion votée, et d'obtenir satisfaction du gouvernement fédéral.

Deux députés seulement ont voté contre cette motion, ce sont MM. Paré et Lauzon...... naturellement.

Ils ont une fois de plus donné la preuve de leur profonde incapacité, et nos compatriotes pourront leur chanter avec à propos, à leur retour dans leurs foyers,

Qu'ils restent seuls avec leur déshonneur.

Malheureusement c'est nous autres contribuables qui paieront les violons, et avant que de danser nous avons bien le droit de chanter ; voir même de leur chanter pouille.

Du député Lauzon, nous ne dirons rien ; celui-là est jugé, pesé : tout le monde aujourd'hui sait ce qu'en vaut l'aune !

En votant contre toute mesure susceptible de favoriser le développement de l'instruction il prêche d'ailleurs pour son saint.

Parlez-lui chèque, bœuf ou cochon, c'est son affaire ; mais l'instruction ça n'a pas cours en banque, c'est donc une bagatelle oiseuse.

Mais que dire de M. Paré ?

Celui-là du moins a une certaine instruction, il a même jadis été maître d'école, il comprend ou doit comprendre toute la nécessité de l'instruction ; quel mobile alors a pu le décider à prendre cette posture ridicule et inefficace du monsieur qui veut avoir raison contre tout le monde ?

En vain, l'on chercherait dans ses courtes explications à la chambre, une raison plausible pour excuser cette attitude.

Son avis est tout simplement que les terres des écoles doivent rester entre les mains du gouvernement fédéral, parce qu'elles y sont ; et qu'il ne faut point toucher aux fonds provenant de la vente de ces terres, parceque ces fonds sont uniquement destinés aux petits fils de nos arrières petits fils.

On reconnait bien là l'irréductible logique de cet autocratique conservateur.

Pendant la discusion en chambre, tout à été dit pour prouver la nécessité d'assurer à la Province des ressources que réclament impérieusement l'augmentation constante de la population.

La nécessité de pourvoir aux maintien des écoles chaque jour plus nombreuses a forcé les municipalités à s'imposer des charges chaque jour plus onéreuses ; l'année dernière par exemple le montant des taxes municipales pour les fins ordinaires était de $289,901, tandis que le montant des taxes municipales pour les fins scolaires était de $323,208, et malgré l'évidence de l'énorme fardeau qui pèse sur les habitants, le député de la Vérandrye trouve inutile et mauvais qu'on emploie une partie des sommes du fonds des Ecoles pour soulager les habitants.

Il est douteux que ses électeurs trouvent une pareille politique de leur goût ; mais ils n'en seront guère surpris, car de tout temps le député de la Vérandrye a professé le même superbe dédain pour les récriminations des pauvres diables de fermiers.

C'est toujours le même homme, qui en 1893 alors qu'il s'agissait de prendre des mesures dans les paroisses pour supporter nos écoles privées, conseillait au curé de St-Anne de fixer lui-même la cotisation que devrait payer chaque habitant.

"Vous n'avez qu'à commander et tout le monde devra se soumettre," disait-il, au brave pasteur qui plus judicieux préfera réunir toutes ses ouailles et prendre leur avis avant de rien décider.

Il est de règle ordinairement que ceux qui payent soient consultés ; mais M. Paré ne l'entend point ainsi : et sa devise semble être.

"Sit pro ratione voluntas."

Cette fois, sa volonté, il serait plus juste de dire son entêtement, n'a servi qu'à le rendre ridicule aux yeux de la chambre en particulier et de la Province en général.

Quel bénéfice espère-t-il retirer de son attitude ? Aspire-t-il à recolter le palmes du martyr ! Hélas, hélas ! à vouloir être sublime on n'est bien souvent que grotesque !

Il semble qu'il y avait là pourtant pour un homme tant soit peu habile une belle occasion de faire valoir les droits de la minorité française.

Si au lieu de se buter dans une hostilité préconçue et maladroite, le député de la Verandrye et ses deux autres collègues français avaient nettement déclaré leur volonté d'appuyer la motion à condition que la minorité catholique obtint sa juste part dans la distribution de ces fonds ; ils donnaient à cette minorité la possibilité de profiter plus tard des prémises jetées par eux.

Il n'y avait en jeu aucune question de principe qui put s'opposer à cette attitude ; les sommes provenant de la vente des terres scolaires devant être affectées au maintien des écoles de toute la Province, et les écoles canadiennes, françaises devant avoir leur part comme les autres.

Alors pourquoi ? dans quel but cette politique d'hostilité ?

Est-ce pour encourager le gouvernement Greenway dans ses concessions envers nous ?

Singulière manière de s'y prendre !

Et ce sont ces gens-là qui crient contre l'hostilité des autres à leur égard !

Le fin mot de la chose c'est qu'ils se moquent pas mal de nos intérêts, et en tout cela ils n'ont vu qu'une belle occasion de poser pour de farouches vertus.

Ils se sont tout simplement montrés de farouches sectaires.

La Colonisation.

Les colons affluent ce printemps au Manitoba ; tous les jours deux ou trois convois du C. P. R. arrivent à Winnipeg bondés d'immigrants, dont un grand nombre se fixent dans les limites de notre province.

Les colons de langue française comptent pour un nombre respectable ; et c'est une constatation dont il y a lieu de se réjouir.

Mais il ne faudrait pas s'endormir sur ces lauriers printaniers, et pour assurer l'avenir il convient d'étudier attentivement le présent.

Or, il est incontestable que le service de l'immigration en cette province, en ce qui concerne les colons de langue française n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être.

Il ne suffit pas d'amener ou de faire venir des gens ici, il faut surtout les garder, et pour cela il est de toute nécessité de s'arranger pour leur donner toute satisfaction dès leur arrivée dans le pays.

Or, pour le moment, notre agent d'émigration à Winnipeg, M. Roy, malgré toute son activité, qui est grande, malgré sa parfaite compétence, qui est indiscutable, ne peut suffire à la tâche.

On ne pourra jamais trop insister sur l'importance qu'il y a à conseiller, renseigner et diriger les colons dès leur arrivée. Du début même, de l'emplacement choisi, dépend bien souvent tout l'avenir du colon qui s'installe ; cette période a une influence capitale sur le succès ou la ruine future du nouveau colon. Il est donc du devoir du gouvernement de veiller avec un soin jaloux à ce que toute facilité soit donnée aux nouveaux arrivants de choisir en pleine connaissance de cause.

Trop longtemps en ces contrées l'opinion a prévalu du colon taillable et corvéable à merci ; sorte de vache à lait que chacun s'efforçait de traire à son profit, et si la race des exploiteurs égoistes n'est pas éteinte, du moins le devoir du gouvernement est-il de prémunir les nouveaux arrivants contre cette odieuse exploitation.

Il faut être logique ; si nous désirons l'afflux continuel de l'émigration française, c'est pour assurer la juste influence de notre race en cette province ; il importe donc de garder parmi nous quiconque a une fois mis le pied sur notre sol manitobain ; il ne suffit point malheureusement de boire l'eau de la Rivière Rouge, comme le veut le proverbe qui a cours ; le lait aigre de l'adversité bu à trop forte dose par le colon est un terrible médicament, provocateur des nausées du découragement.

Un colon découragé qui s'en retourne suffi à contrebalancer tout le travail de l'agent le plus actif.

C'est à nous d'éviter tout ce qui dans la mesure du possible peut provoquer ce découragement, et pour cela, ne craignons point de le répéter, il faut avant tout faciliter les débuts, c'est-à-dire le choix de la localité, et les meilleures méthodes à employer en concordance avec les ressources et les dispositions de chacun.

Il convient donc que le gouvernement prenne des mesures

(Pour la suite, voir la 5e page.)

Nobles Paroles

Nous lisons dans la presse française le remarquable sermon prononcé à Notre Dame de Paris par le père Etourneau, et nous en extrayons les lignes suivantes qui valent d'être méditées.

"Il faut avouer, Messieurs, que si la divine Providence a des adversaires qui la critiquent à tort et à travers, elle compte aussi des amis maladroits qui ne savent pas la venger. Nous prêtons souvent à Dieu des intentions qu'il n'a pas, nous lui attribuons une conduite qui n'est pas la sienne. Ici encore, nous cédons à la manie de thésoriser et à la vanité de faire connaître au monde nos élucabrations.

Un évènement difficil à bien interpréter au point de vue providentiel se produit-il? Nous lui trouvons sans peine dix explications plutôt qu'une des explications politiques, historiques. A nous entendre, on dirait vraiment que la Trinité nous a appelés dans ses conseils et que nous faisons partie de la police secrète de Dieu. Presque toujours, le mieux pour nous et pour la religion que nous voulons défendre serait de nous taire, car enfin, presque toujours, aucune certitude humaine, au une certitude divine ne confirme toutes nos ingéniosités."

D'où vient, se demande ensuite le Père Etourneau, notre tendance déplorable à prêter à Dieu, quelquefois avec les meilleurs intentions du monde, des idées et une conduite qui ne sont pas les siennes? "Principalement, de la représentation défectueuse que nous nous faisons de la liberté divine." Au mot de liberté nous attachons presque toujours une idée de caprice, de fantaisie; et cette idée, nous l'appliquons à Dieu sans scrupule. Sans doute, Dieu agit à sa guise, il fait ce qu'il veut, puisque rien en dehors de lui, ne nécessite son action; mais parce que sa volonté est essentiellem nt honnête et sainte, il ne veut jamais que le bien.

C'est une erreur commune à notre époque, de préter à Dieu "nos sentiments, nos préférences, nos opinions, même nos opinions, politiques, nos haines." Par là, nous le rapetissons à notre taille:

"Arrière donc toute cette imagerie grotesque qui se prétend artistique et religieuse et qui ne renferme qu'un double outrage, d'ailleurs inconscient, à l'art et à la religion! Arrière tous ces récits de fantaisie dans lesquels nous introduisons, à tort et à travers, sans rime ni raison, et Dieu, et le démon, et les anges, et la vierge, et les saints, en un mot tous les agents de la Providence! Ne leur attribuons pas un langage absurde ou une conduite ridicule.

Ne transformons pas Dieu, au gré des idées fausses que nous nous faisons de sa liberté, tantôt en un bonhomme indulgent qui sourit à nos sottises, tantôt en un ogre anthropophage qui se délecte de nos malheurs. Arrière toute cette pacotille mercantile qui encombre le majestueux portique du Catholicisme, et que le Christ, s'il revenait parmi nous, renverserait du pied, en passant, comme il chassait jadis, à coups de fouet, de l'atrium du Temple, les changeurs qui osaient y installer leurs banques et tous les marchands de colombes qui y tenaient boutique. Nous oublions trop souvent que nous ne sommes plus au moyen âge, que nous avons devant nous une humanité vieille, sceptique, blasée, désœuvrée, qui, dans l'ennui où elle végète, cherche la moindre occasion de se distraire ou de s'émotionner. Gardons-nous d'alimenter sa verve et ses railleries, en prêtant à Dieu, quand nous parlons de sa Providence, la plus capricieuse des libertés. Nous pourrons un instant peut-être amuser son dilettantisme, nous ne lui rendrons pas la foi qu'elle a perdu avec des légendes de féerie et des contes de nourrice."

Les Societes Cooperatives.

L'EXPERIENCE DE ROUBAIX.

Aux personnes très-nombreuses encore qui conservent quelques préventions contre l'idée de coopération, on peut recommander la lecture du dernier bilan de la Société coopérative de Roubaix dite "Boulangerie de consommation." Pendant les six derniers mois de l'année précédente, cette société à fabriqué 1,772,054 kilog. de pain, et elle a réalisé un bénéfice net de 140,666 fr. Ce bénéfice a été partagé entre les adhérents à raison de 23 fr. 60 pour 100 fr. d'achats. La réserve a été augmentée de 7,456 fr. et portée à 102,000 fr. Le pain de première qualité vendu à 33 centimes le kilog., est revenu aux associés, en tenant compte du remboursement qu'ils ont reçu sous forme de dividende, à 26 centimes, alors qu'il se vendait partout 30 à 32 centimes.

Fondée en 1866 avec un très-petit capital fourni uniquement par des ouvriers, la société de Roubaix a eu des commencements difficiles, comme toutes les entreprises de ce genre. Mais grâce au zèle et au dévoûment de ses fondateurs, l'affaire n'a pas tardé à sortir d'embarras. Elle est aujourd'hui en pleine prospérité: tous les ans, s'accroissent le montant de ses affaires et le chiffre de ses bénéfices. Elle est propriétaire de l'immeuble qu'elle occupe et qui vaut plus de 100,000 fr. et du moulin qui transforme son grain en farine. Son matériel est estimé à 30,000 fr.; elle a pour 37,000 fr. de marchandises en magasin et 10,000 fr. d'espèces en caisse. Elle ne doit rien à personne, et on lui doit une quinzaine de mille francs.

Mais le résultat le plus remarquable qu'elle ait peut-être obtenu, c'est d'avoir donné l'exemple et fait surgir des concurrences. Il existe aujourd'hui à Roubaix cinq ou six boulangeries coopératives ouvrières fondées sur le modèle de la grande société, et qui réussissent fort bien. Il est prouvé par des chiffres authentiques que les coopérateurs de Roubaix réalisent une économie de plus de un million de francs par an rien que sur l'achat de leur pain. On cite d'alleurs de nombreux exemples de ce que peut la coopération bien pratiquée. Nous n'en retiendrons qu'un: celui de la boulangerie coopérative de Bédarieux qui, deux ans après sa fondation, procurait à ses membres sur une dépense en pain de 53,000 une économie de 16,000.

Ce n'est pas tout: non seulement les sociétés coopératives procurent à meilleur marché les objets nécessaires à la vie, mais elles rendent plus rares les fraudes pratiquées au préjudice des consommateurs, et surtout, elles donnent à leurs membres des habitudes d'économie et elles leur inculquent le goût de l'association. A point de vue moral, les résultats sont donc aussi considérables qu'au point de vue matériel.

Pour Rire.

—Une vieille expression va devenir d'un usage courant, grâce à la nouvelle pièce française de vingt francs, qui porte un coq à son revers.

On ne dira plus, pour une consultation, "donner un louis à son médecin," mais, comme Socrate, "Sacrifier un coq à Esculape."

—Cours de chimie.

Le professeur.—Quel est le meilleur agent de dissolution?

Un élève, la tête remplie des derniers événements.—Le gouvernement.

Proces Anglais.

Une actrice de Londres, miss Flora Stevens, était récemment citée devant le tribunal de Brampton County par sa corsetière, Mme Le Minton. Mme Le Minton réclamait de l'actrice une livre et douze shillings en paiement de trois paires de corsets; alle ajoutait que ces corsets ayant été faits sur mesure, la note n'avait rien d'exagéré. Il faut reconnaitre en effet que ce n'est point excessif, et il y a tout lieu de croire que le fameux corset noir de Mme Moraines, qui valut à M. Paul Bourget de si sévères critiques, avait coûté à lui seul aussi cher que les trois paires de corsets de Miss Flora Stevens.

Aussi, n'est-ce pas sur le prix que discutait l'atrice. Elle refusait d'en prendre livraison parce qu'ils étaient trop hauts. "Comment, trop haut?" demanda le juge Stoner. Et comme la défenderesse balbutiait en rougissant, qu'il lui était difficile de s'expliquer: "Je vois, s'écria le juge, c'est une question délicate." Et il nomma aussitôt un expert.

L'affaire est revenue devant le tribunal. Sur l'invitation du président, l'expert a apporté à la barre un des corsets litigieux; sous les yeux attentifs du magistrat, il en a démontré, pièce en mains, les défauts; le dialogue suivant s'est engagé entre le juge, les plaideurs et l'expert.

Le juge; "Ne serait-il pas possible d'en dimunuer la hauteur?"—L'expert: "Non, monsieur, cela ne se peut pas; on briserait les baleines."—La défenderesse: "En outre, le corset est trop large."—Le juge: "Cela n'est pas un mal. Vous n'aurez pas d'indisgestion. D'ailleurs, voici des lacets: ils ont sûrement pour but de diminuer ou d'élargir à volonté l'engin."—La défenderesse: "Quand ils sont tout à fait serrés, la chose est encore beaucoup trop large; j'affirme que j'y disparais complètement."—Le juge, soulevant et mesurant le corset; "Il me semble, pourtant, très étroit. Il faut que vous ayez la taille merveilleusement fine."—La plaignante: "Pas plus fine que la mienne, monsieur le juge."—Le juge; "Je ne le conteste pas; loin de là."—La plaignante; "Je remercie votre honneur."—Le juge: "C'est un cas bien difficile à trancher. Je pense que vous avez, toutes deux, des tailles de sylphides et je condanne la défenderesse à payer à la plaignante une livre en tout, sans les frais."

CORRESPONDANCE.

NOUVELLES DE ST.-CLAUDE.

11 avril 1899.

Pendant l'année dernière, il nous est venu de N.-D. de Lourdes deux familles ; cette année l'augmentation parait être plus forte, une famille est déjà descendue, c'est la famille Desforel. Deux "bachelors" sont aussi venus acheter des terres ici ; ce sont MM. Trémorin, père, et William Philips. Il est rumeur qu'une dizaine de familles vont venir encore ; nous leur souhaitons la bienvenue.

L'on a enfin reconnu que St, Claude à des avantages supérieurs à N.-D. de Lourdes

On annonce deux mariages dans la quinzaine. Décidément, la grève est terminée, et voici l'émigration qui vient de tous côtés.

Il est rumeur que la société qui a acheté une machine à battre le blé, l'automne dernier, se procurera d'ici peu un moulin à farine. Elle va aussi, parait-il, acheter un lot au village pour construire un hangar pour remiser ses machines. Les travaux d'agrandissement de notre église vont commencer sous peu. Décidément, St.-Claude est dans la voie du progrès. Quelques émigrants ne feraient que développer ce mouvement ; espérons que tous les préjugés sur St.-Claude sont tombés et que les arrivants vont jeter les yeux de ce côté-ici.

UN ST.-CLAUDIEN.

Fort Alexandre.

(Suite.)

Monsieur le rédacteur,

La colonie canadienne-française se trouve sur la rivière Winnipeg, à environ 11 milles du lac Winnipeg. Les terres sont toutes en bois debout, mais le sol se prête très-bien à l'agriculture ; jusqu'ici la place ne se recommandait guère pour la colonisation, mais maintenant tout cela est changé. car sous peu nous allons avoir le chemin de fer jusqu'ici. On nous assure que la ligne va se bâtir jusqu'au Lac du Bonnet, où une société a établi une briqueterie ; de plus, on va y fabriquer le gaz acétilène. En outre, il y a des mines d'or et des carrières d'émeri, sans parler du bois de chauffage et de construction. Tout cela va donner un nouvel essor à la place, qui n'a fait que végéter depuis quinze ans, car maintenant on sera à proximité du marché, et l'habitant pourra vendre les produits de sa ferme avec profit.

On lit souvent dans les journaux que la ville de Winnipeg aimerait beaucoup à voir les rapides de St.-Andrews sur la rivière Rouge devenir navigables, car ce serait un grand avantage pour la ville de pouvoir obtenir du bois de chauffage et du poisson, et quantité d'autres articles, provenant du lac Winnipeg, à bon marché ; certes, il y a du bon sens là-dedans : mais permettez-moi de donner mon humble opinion sur un nouveau projet qui, bien représenté à l'hon. M. Tarte, notre ministre des travaux publics, trouvera peut-être faveur à ses yeux.

Pour creuser les rapides de St.-Andrews, on dit que cela coûterait des millions, tout compris ; mais là ne s'arrêterait pas les dépenses ; tous les ans un bateau dragueur travaille pendant cinq mois à l'embouchure de la rivière Rouge pour garder le chenal ouvert, afin que les bateaux à vapeur puissent entrer dans la rivière, ce qui occasionne une dépense de $10,000 par an.

Maintenant, voici mon projet, comme de raison, mes amis de Selkirk vont le trouver ridicule, mais n'importe.

La rivière Winnipeg est très creuse à son embouchure, et les navires peuvent y entrer sans danger ; il n'y a qu'un rocher, Robinson's Rock, où un phare serait nécessaire ; dans la rivière il y a des rades à l'abri de tous les vents, et pas ne serait besoin de bâtir des quais, car ils sont naturels, en roc. Maintenant, avec la nouvelle ligne de chemin de fer, vous voyez que tout pourra s'expédier directement à Winnipeg. et ainsi on éviterait les frais énormes des rapides de St.-Andrews, et on économiserait la somme de $10,000 par an pour les frais de drageur. En outre, ici la navigation dure de deux à trois semaines plus longtemps en automne, et au printemps s'ouvre à la même date.

Voilà, à vol d'oiseau, l'idée de mon projet.

A plus tard.

UN ABONNÉ.

L'Emblème Français

LE COQ GAULOIS ET LA PIÈCE DE VINGT FRANCS

La nouvelle pièce d'or de 20 francs récemment frappée soulève des polémiques variées. L'artiste, M. Chaplain, y a représenté un coq. Aussitôt les érudits amateurs de se mettre en frais de doctes considérations sur sur le coq gaulois. Un tel emblème se peut-il justifier ? Faut il y voir un antique symbole de la vigilance et du courage ou son origine n'est-elle pas plutôt dans une sorte de calembour fait jadis sur le mot latin "gallus." Dans ce dernier cas, la vulgarité de mauvais goût de cette origine ne devrait-elle pas le faire délaisser, ne serait-il pas plus digne de le remplacer par quelque autre image évoquant des souvenirs plus nobles ? Et les commentaires d'aller leur train, appuyés d'autorités variées et renforcés de citations et de textes.

De pareilles récriminations étonnent un peu ; c'est chercher bien loin des sujets de tourment et faire intervenir la dignité nationale où elle n'a vraiment que faire. Nous sommes en droit de reprocher au coq de M Chaplain sa médiocrité artistique, l'insignifiance de sa silhouette et la banalité de son éxécution ; mais nous ne saurions vraiment rien dire contre sa présence. Qu'il procède ou non d'un calembour, la chose importe peu. Et, d'abord, combien de calembours dans les blasons les plus illustres. Combien de fières devises reposent sur des jeux de mots ou rappellent des incidents qui n'eurent rien d'héroïque : il faut accepter les traditions de ce genre sans vouloir les examiner de trop près. "Honni soit qui mal y pense !" Elles sont respectables par cela même qu'elles sont.

Un Etat a besoin d'un emblème, tout comme un particulier qui marque ses objets personnels de son blason, s'il en a un, ou d'un monogramme formé de ses initiales enlacées. La chose est peut-être injustifiable en logique ; mais le fait n'en demeure pas moins. Jadis, en France, nous avions les fleurs de lys. Par suite d'une confusion, d'ailleurs assez naturelle, elles partirent pour l'exil avec les rois de la branche ainée. L'empire prit l'aigle et les abeilles ; on les proscrivit en même temps que lui. Notre République ne voulut rien choisir officiellement, mais a fait dans la pratique divers essais grotesques ou hideux. Sur les monuments nouvellement construits, ont paru de gigantesques R. F. : deux lettres qui peuvent être les initiales de milliers d'individus. Dans d'autres cas, ce furent des faisceaux de licteurs, "posés en pal" dans des écussons "timbrés" ou non de bonnets phrygiens : blason hétéroclite ne rappelant rien à personne.

Le vieux coq, lui, éveille des souvenirs. Voici longtemps, bien longtemps qu'il passe pour personnifier la Gaule et le caractère gaulois. Il n'évoque, à coup sûr, rien de précis ; mais il remue confusément tout un monde de traditions lointaines, d'aspirations et d'instincts. Et, par une fortune presque unique, il n'est pas complètement inféodé à un régime. Il chanta sous la Révolution et la monarchie bourgeoise ; mais alors même que régnaient les aigles et les fleurs de lys, il ne représentait point simplement un parti d'opposition. Personne, au fond, ne lui voulait trop de mal ; tout le monde, en tous cas, l'aimait, ne fût-ce qu'un peu ; car chacun sentait bien qu'il continuait, malgré tout, à personnifier un peu la vieille France Le jour où un autre grand artiste a composé l'admirable médaille du "Souvenir français," c'est un coq qu'il a montré, battant fièrement des ailes en face du soleil levant. Il n'est personne qui n'ait compris. Pourquoi ne pas vouloir, dès lors, que "Chanteclair" figure sur les monnaies françaises ?

La Consommation du Tabac.

On s'accorde généralement à dire, en France, que les jeunes générations consomment moins de tabac que les générations précédentes. Cela peut être vrai pour certaines catégories de la population. Ainsi les officiers ayant atteint la cinquantaine constatent que beaucoup de sous-lieutenants et de lieutenants fument beaucoup moins que de leur temps, que beaucoup ne fument que par occasion, et que plusieurs ne fument pas du tout, alors qu'il y a vingt ou trente ans les non-fumeurs n'étaient qu'une infime exception. En est-il de même dans toutes les classe de la société ? Les statistiques officielles vont nous répondre. En 1884, le produit total réalisé par la régie a été de 377 millions (chiffres ronds), la dépense faite par la régie ayant été de 74 millions, le bénéfice "net" a été ramené à 307 millions. En 1895 le bénéfice net ressort à 311 millions En 1896, nous relevons le chiffre de 323 millions. Enfin, en 1897 (dernière année connue,) le bénéfice net de l'Etat s'est élevé à 325 millions de francs.

Comme on le voit, ces chiffres sont en désaccord avec l'opinion répandue.

(Suite de la 2e page.)

pour assurer convenablement le service des renseignements à Winnipeg.

Il faudrait un agent qui serait à poste fixe à Winnipeg, afin de recevoir les colons durant les absences des agents chargés de conduire les arrivants sur les terrains les plus favorables. Cet agent principal pourrait s'occuper en même temps de centraliser tous les renseignements propres à faciliter l'œuvre de colonisation.

Il faudrait encore un aide à M. Roy, tout au moins temporaire, pendant la durée du coup de feu.

Enfin, il conviendrait aussi d'augmenter le nombre des agents français à l' étranger, principalement aux Etats-Unis.

Mais le point capital c'est surtout l'organisation du service à Winnipeg ; ce que nous pourrions appeler le bureau de renseignement!

Toute cette organisation incombe au gouvernement, et nous espérons qu'il saura prendre d'ici peu les mesures nécessaires pour satisfaire aux justes demandes de notre population.

En cette matière, l'initiative privée est insuffisante, et bien qu'il ne soit pas dans nos habitudes de nous adresser au gouvernement pour obtenir son aide, car toutes les fois que la chose est possible il est préférable de s'adresser à l'initiative privée, il nous faut cependant cette fois nous adresser au gouvernement fédéral.

Mais qu'il fasse vite surtout, car une année de perdue n'est pas une quantité négligeable.

CHANSON.

(Inédite.)

SOUHAITS D'ANNIVERSAIRE.

Vous venez donc d'avoir vingt ans,
Cet âge que depuis longtemps
L'enfant désire,
Et l'on veut que pour les fêter,
Mon âme se mette à chanter,
Mais quoi vous dire ?

L'on sait déjà que vous avez
Tous les charmes, que vous savez
Doucement plaire,
Que vous avez de jolis yeux,
Dont votre visage joyeux
Toujours s'éclaire !

Les larmes parfois perleront
A vos cils, mais pleurer c'est bon,
Cela soulage ;
Il faut toujours pleurer un peu,
Le ciel le plus pur, le plus bleu,
A toujours son nuage.....

Je bois, Madame, à vos vingt ans,
Que Dieu vous couvre bien longtemps
De sa tendresse ;
Je bois à ceux à qui je dois
Le plaisir d'être ici,... Je bois
A la jeunesse.

SYLVIO.

A LA COUR DE CASSATION

APRÈS LE PREMIER ARRET

Paris, 29 mars.

On sait que la cour de cassation s'est prononcée sur la requête en récusation présentée contre trois conseillers par M. Mornard, au nom de Mme Dreyfus. Par 28 voix contre 14, la requête repoussée. Il s'agissait des trois conseillers qui avaient fait partie de la commission du ministère de la justice, chargée de donner un avis au ministre sur la question de savoir s'il y avait lieu ou non à revision. La requête soutenait que ces trois magistrats, s'étant déjà prononcés dans l'affaire, devaient être récusés. et c'est la thèse qu'a soutenue le procureur général Manau. Mais le rapporteur, M. Ballot-Beaupré, en a soutenu une différente. Après avoir exposé, avec une grande impartialité, les raisons invoquées par la requête, il en a présenté d'autres en sens opposé, et ce sont ces dernières qui ont prévalu.

Les journaux dreyfusistes sont furieux de cette décision. Eux qui, pendant des mois, ont joué le grand air du respect de la magistrature, insultent maintenant les trois juges non récusés.

L'organe de M. Paschal Grousset, l'ex-communard, les "Droits de l'Homme," dit :

"Les trois brutes. Je veux parler de MM. Petit, Lepelletier et Crépon. Brutes hypocrites, sans doute, et retorses, mais qui on témoigné, dans l'avis de la commission consultative du procès Dreyfus, beaucoup moins encore de leur mauvaise foi que de leur stupéfiante bêtise. Des brutes, des brutes!

"L'Aurore," organe de M. Clémenceau, s'exprime ainsi :

"Trois faux juges. Quant à moi, je tiens pour assuré d'avance que ces juges, commissionnés pour condamner, violeront des règles de la justice, tout ce qui peut en être impunément violé.... Soit, Guérin, Dupuy, Crépon, Petit, Lepelletier avec Freycinet pour machinateur caché, que tout le monde se rue au service de Rome contre la justice et contre les lois ! Nous avons trouvé devant nous de plus redoutables ouvriers du mensonge. Ce n'est pas assez de trois faux juges pour venir à bout de la vérité."

La "Liberté," qui reproduit ces citation, les fait suivre des réflexions suivantes :

"Trois brutes ! Trois faux juges ! Voilà des termes galants. Un procureur de la République un peu diligent pourrait y relever sans excès de zèle le délit d'outrages et il est au moins piquant de voir les respectueux d'hier se faire les insulteurs d'aujourd'hui.

"Cependant, le respect de la magistrature doit être un "bloc" : M. Clémenceau connait bien cette théorie. En pareille matière, le respect ne se divise pas. Révérer la chambre criminelle seule, parce qu'on lui prête telle opinion, et couvrir d'opprobre d'autres conseillers parce qu'on leur en attribue une différente, c'est avouer indirectement qu'on ne veut voir dans la magistrature qu'un instrument ou un adversaire, ce qui est une singulière conception de la justice.

"Que n'a-t-on pas dit encore ? M. Lasies à propos du fameux "trio de coquins" que sa truculence fouguense ne craignit pas de dénoncer du haut de la tribune ! A ce moment-là, "l'Aurore" et les "Droits de l'Homme" vitupéraient avec raison ce langage discourtois. Mais leur "trio de brutes et de faux juges" vaut bien le trio de M. Lasies, et si ce dernier fut blâmable, nos confrères ne doivent pas non plus être loués, qui remplacent leur respect éphèmère et conditionnel par des manifestations injurieuses.

"Quant à nous, qui, pourtant, n'avons pas, au même degré qu'eux, élevé le respect de la magistrature à la hauteur d'un dogme sacrosaint, nous persistons à tenir pour bon l'arrêt de la cour qui a maintenu sur leurs sièges des magistrats vénérables que la passion de M. Manau voulait en arracher, de même que nous acceptons d'avance, quel qu'il soit, l'arrêt définitif."

—Plus on sait, moins on affirme.

—Pourvu qu'on vive, il y a remèdes à tout.

POUR RIRE.

—Le joyeux docteur X... sort de chez un ami assez gravement malade.

Quelqu'un lui demande des nouvelles :

—Il va mieux... Je l'ai autorisé à recevoir la visite des personnes de son entourage... Mais pour sa belle-mère, il sera prudent d'attendre encore un peu...

SENTENCES.

—Tête folle perd souvent son bonnet.

—Vite et bien ne vont jamais ensemble.

—Il n'est si bon cheval qui ne bronche.

—L'ormeau ne peut donner des poires

—Je crains l'homme d'un seul livre.

—C'est un mauvais vent celui qui ne souffle pour personne.

—Il y a souvent plus de bruit, que de besogne.

AVIS

Les personnes qui ne sont point naturalisées et qui désirent l'être pourront s'adresser soit par écrit soit verbalement au Secrétaire de l'association libérale de Winnipeg, 435 rue Main, ou à M. Verhoeven, notaire, qui se chargeront de toutes les demarches etc., nécessaires.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

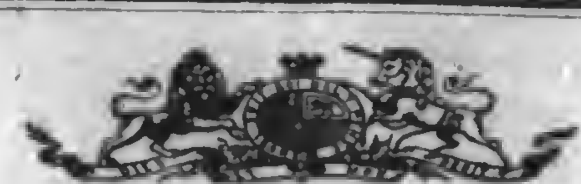
Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 64 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.
Farine.—Légère baisse. Patente, $1.85 ; Strong Baker, $1.65 ; XXXX. 95 c.
Issues de Meuneries.—Son, $10 ; gru, $12 la tonne.
Moulée.—D'avoine, $15, à $16 ; d'orge et avoine, $13 à 14 ; blé mêlé, $7 à $10.
Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.
La bonne avoine de semence vaudra de 37 c. à 40 c.
Orge —26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.
Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 70 c. à 80 c.
Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.
Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.
Fromage.—Nominal, 9½ c. à 15 c.
Oeufs.—Oeufs conservés, 14 c. à 16 c ; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.
Volailles.—Rare Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb. pour bonne qualité, Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c; canards, 10 cents.
Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.
Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c. navets, 1½ c. la lb; séleri, 40 c. à 50 c, la douzaine; choux, 1½ c. la lb,; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.
Seneca Root,—Nominal, 21 c.
Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.
Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 piéce.
Foin.—Pressé, de $7 à $7.50 ; en charges, de $6 à $7.50.
Viandes de Boucherie. — Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.
Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾c.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.
Tamarac. —$4 00 à $4.25 par corde.
Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.
Pin.—Bois mort, $3.00 à $3,25 par corde.
Epinette.—Blanche, $2.75 a $3.00 par corde.
Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 à $2.50 par corde.
Tremble.—Bois mort, $2.00 à $2 25 par corde.
Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 à $4.25 par corde.
Chêne.—Bois mort, $3.75 à $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.
No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.
No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.



NORD - OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie que des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Intérior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyene à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année..............$409,455.25

5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Estpour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande a

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.